

Conseil Communautaire
Séance du 17 Novembre 2022

Délibération N° 2022 11 093 : Gémapi – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour les missions d'animation et de suivi administratif de la compétence Gémapi

L'an deux mille vingt-deux, le 17 Novembre 2022 à 18 heures trente
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé s'est réuni à la Salle des Récollets - Montval-sur-Loir, sous la Présidence de M. Hervé RONCIERE ; les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par la voie du courriel aux conseillers communautaires le 10/11/2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé et diffusés sur le site Web communautaire le même jour et au siège de chacune des Communes membres et publiés dans la presse.

En exercice	39	Présents	32	Pouvoirs	5	Votants	37
-------------	----	----------	----	----------	---	---------	----

Etaient présents :

M. Hervé RONCIERE, **Président**

Mme Claude ALLAIRE ; M. Sylvain BIDIÉ ; M. Diego BORDIER ; Mme Michelle BOUSSARD ; M. Francis BOUSSION ; Mme Sylvie CHARTIER ; M. Alain CHEVALLIER ; M. Jean-Michel CHIQUET ; Mme Galiène COHU ; Mme Martine CRINIÉRE ; M. Pascal DUPUIS ; Mme Laure DUTERTRE ; M. Michel DUTHEIL ; Mme Monique GAULTIER ; M. Vincent GRUAU ; M. Dominique LANGEVIN ; M. Guy LECLERC ; M. Jérôme LEONARD ; M. Pascal MARIE ; Mme Myriam MARTINEAU ; M. Alain MORANÇAIS ; M. François OLIVIER ; M. Dominique PETER ; M. Patrick RENARD ; Mme Marie-France REYMOND ; M. Gérard RICHARD ; M. Joël TABAREAU ; M. Philippe TOURNADRE ; Mme Catherine TRAPPLER ; Mme Monique TROTIN ; Mme Agnès VERDIER.

Absents/Excusés ayant donné procuration :

Absents/excusés	Pouvoir à
Bruno BOULAY	Pascal DUPUIS
Sabrina DUCHESNE	Hervé RONCIERE
Claire COULONNIER	Laure DUTERTRE
Philippe WEHRLÉ	Michel DUTHEIL
Sabrina RAPPART	Excusée
Alain GUILLOIS	Dominique LANGEVIN
Fabienne PINÇON	Excusée

Secrétaire de séance : Sylvie CHARTIER

Y assistaient également :

- Myriam Mortreau – Directrice Générale des Services
- Coline BOUFFETEAU – Responsables du pôle Solidarités – Coordination culture/Tourisme/Sport

Date d'affichage, de publication ou de notification de la délibération : 18/11/2022

M. Dominique PETER, Vice-Président en charge de la Gémapi, rappelle que dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) qui attribue aux EPCI à fiscalité propre une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) au 1^{er} janvier 2018, les quatre Communautés de communes - Pays de l'Huisne Sartoise, Vallées de la Braye et de l'Anille, Gésnois Bilurien et Loir-Lucé-Bercé - ont décidé de créer un groupement de commandes à l'effet de recruter un Assistant à maîtrise d'ouvrage en vue d'établir un diagnostic sur les bassins versants **de la Braye en Sarthe, de la Veuve, de l'Yre et du Dinan**, d'en définir un plan d'actions et de définir une organisation institutionnelle pour l'exercice de cette compétence.

En parallèle, la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé a recruté un technicien Gémapi chargé d'animer et de suivre le déroulé de la phase études pour l'ensemble des membres du groupement. Elle a, par ailleurs, mobilisé ses services ressources afin d'assurer un appui technique, juridique et financier dans la réalisation de l'ensemble des démarches accomplies.

Considérant qu'à la suite de l'étude diagnostic, un plan d'actions a été élaboré, et qu'une structuration du groupement a été proposée par la création d'un syndicat mixte dénommé Syndicat Mixte des bassins du Loir et de la Braye,

Considérant que dans l'attente de la création de ce syndicat, la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé continue à assurer son rôle de coordonnateur de groupement et de pilotage de la compétence au nom et pour le compte des 4 communautés de communes membres du groupement, et ce jusqu'au 1^{er} janvier 2023, date de reprise effective par le syndicat des actifs, passifs et du personnel,

Considérant qu'afin de permettre au futur Syndicat Mixte des Bassins du Loir et de la Braye de pouvoir bénéficier d'un soutien de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne dans le financement des postes d'animation et de suivi administratif au titre de l'année 2023, il y a lieu de déposer une demande d'aide,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-56 et L. 5214-16-1,

VU la délibération du Conseil communautaire n°2018 07 074 du 12 juillet 2018 de la CC Loir-Lucé-Bercé, portant création d'un poste d'animation GEMAPI sur les bassins versants de la Braye en Sarthe, de la Veuve, de l'Yre et du Dinan, demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et Convention de mutualisation pour le poste d'animation entre 4 EPCI,

VU la convention de prestation de services 2021-12 Mutualisation — Accompagnement des EPCI à la structuration de la compétence opérationnelle GEMAPI, du suivi technique et administratif des travaux de GEMAPI 2022 signée entre les quatre communautés de communes le 18 février 2022 ;

***Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré :***

1. Autorise M. le Président à solliciter le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour le financement des postes d'animation et de suivi administratif de la GEMAPI au titre de l'année 2023, au nom et pour le compte du futur Syndicat Mixte des Bassins du Loir et de la Braye, à venir.

2. Prend acte que le bénéfice de la subvention qui serait allouée par l'Agence de l'Eau sera intégralement transféré au Syndicat dès sa création.

Adopté à l'unanimité.

**Le Président
M. Hervé RONCIERE**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'H. Roncière', written over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'LOIR - LUCE - BERCE' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms.

**Secrétaire de séance
Mme Sylvie CHARTIER**



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'S. Chartier', written in a cursive style.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 072-200070373-20221117-22_cclb_0207-DE
en date du 22/11/2022 ; REFERENCE ACTE : 22_cclb_0207